

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 27 juin 2019

Le 27 juin 2019, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Stéphane GINEVRA Maire de Chirols.

Sont présents : Stéphane GINEVRA - Guy VERNET - Martine DUFFAUD - Élodie COUDENE - Matthieu COQUEREL - Samuel MORIN - Annick MALBRAIN

Absent : Raoul TEYSSIER - Valentine RIGAUD - Thierry DUFAU

Secrétaire de séance : Annick MALBRAIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du dernier conseil municipal

- **Délibérations** :

- Indemnité Trésorière
- Recomposition du Conseil Communautaire en vue du renouvellement général des Conseils municipaux en 2020
- Convention Salle Polyvalente
- EPORA
- Rétrocession concession
- Choix DECI
- Parcelles concernant BETH/RISTORI
- Parcelle pour Moulinage
- Branchement EAU pour le Moulinage
- Règlement formation définissant les droits et obligations des agents de la collectivité

- **Révision du Règlement de l'Eau**

- **Questions diverses**

- Location de la salle de l'ancienne cantine actuellement salle de repos des employés communaux, pour y installer une activité artisanale.

- Délibérations :

- Indemnité de la trésorière

Comme tous les ans, il est de coutume de payer une indemnité personnelle à la trésorière pour son engagement sur ses deniers personnels.

Il est choisi de verser cette indemnité : Vote à l'unanimité.

- Recomposition du conseil communautaire en vue du renouvellement général des conseillers municipaux de 2020.

La répartition du nombre des conseillers au niveau de la Communauté de commune pourrait passer à 32 sièges au lieu des 27 actuels.

Nous décidons à l'unanimité de passer à 32 sièges.

- Convention salle polyvalente

Proposition de rajouter une clause à la convention de location de la salle polyvalente concernant le risque de nuisances sonores.

"Les portes et les fenêtres de la salle polyvalente doivent rester fermées afin de maintenir un niveau sonore qui respecte le voisinage."

D'autre part, après la fin des travaux pour les nouvelles toilettes, le prix de la location sera revu à la hausse.

Il est prévu de vitrifier le sol qui reste collant malgré les nettoyages et de doubler les murs pour des raisons acoustiques et pour la rénover.

Décision prise à l'unanimité.

- EPORA

Nous décidons à l'unanimité la fin de la convention avec Epora.

- Rétrocession concession

A la demande de Monsieur COMMERCON, nous décidons de racheter sa concession sur la base des 2/3 comme prévu dans le règlement du cimetière.

Décision prise à l'unanimité.

D'autre part, il faudra envisager des aménagements au cimetière, prévoir un ossuaire et un jardin du souvenir.

- Choix DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Nous avons eu 2 réponses aux 3 demandes envoyées pour une étude de faisabilité.

Nous choisissons Naldéo à l'unanimité.

- Parcelles concernant BETH

Madame BETH, propriétaire d'une maison sise sur la parcelle AE 654, a construit l'extension de sa terrasse (26M²) sur une partie de la voie communale « Chemin des Ecoliers ». Cette anomalie sera corrigée par un échange avec les parcelles AE 464 et AE 465, régularisé par un acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité, le recours à l'acte authentique en la forme administrative qui sera pris en charge par la commune.

- Parcelle pour Moulinage

Le collectif du moulinage demande à pouvoir utiliser la parcelle AB 394 communale.

Une convention sera signée en ce sens.

Accord donné à l'unanimité.

- Modification du règlement de l'eau

Les dernières modifications du règlement du service Eau et Assainissement de la Commune s'avèrent illégales :

En dehors du cas particulier du PUP (Projet Urbain Partenarial) les extensions du réseau d'eau potable doivent être prises en charge par la Commune quand elles sont réalisées sur le domaine public et on facturera aux particuliers uniquement les travaux effectués en domaine privé.

Décision prise à l'unanimité.

-Règlement formation définissant les droits et obligations des agents de la collectivité

Délibération reportée en attendant l'avis du comité technique du Centre de Gestion.

- Projet Veyrières - Aubignas.

Le projet de liaison du réseau eau Veyrières - Aubignas est abandonné à cause des risques de suppression au niveau des canalisations.

Décidé à l'unanimité moins un.

- Décision Modificative

Le Maire présente au Conseil Municipal une Décision Modificative rendue nécessaire dans le budget de l'Eau suite à l'abandon du projet Veyrières - Aubignas (voir document joint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la Décision Modificative.

- Débat PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

4 grands axes :

1. Offrir une attractivité renouvelée dans les bourgs et les hameaux pour accueillir une population diversifiée.
2. Réinventer l'installation d'initiatives économiques et culturelles tout en veillant au renforcement des filières économiques existantes.
3. Préserver les espaces ressources du territoire comme levier d'un développement local et durable.
4. S'appuyer sur les axes structurants de découverte des paysages et support de mobilité pour accompagner durablement le développement du territoire.

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD.

• **Questions diverses**

- Location salle ancienne cantine de l'école

Camille demande à pouvoir disposer d'une ligne en triphasé pour installer son activité de fabrication de pâtes dans l'ex cantine.

Nous sommes d'accord sur le principe de payer l'installation si elle paie sa location dès son entrée. Une convention sera établie en ce sens.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 20H.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 août 2019 à 18H30.